



2023/138

SAINT-MAMERT-DU-GARD
DIRECTION DE L'URBANISME

ARRÊTÉ D'ACCORD MODIFICATIF DE PERMIS DE CONSTRUIRE MAISON INDIVIDUELLE

Délivré par le maire au nom de la commune

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier, adressez-vous :

Place de la Mairie

 PC 03028122N0009M01 Dossier : PC 030281 22 N0009M01 Déposé le : 07/06/2023 <u>Nature des travaux</u> : MODIFICATIONS OUVERTURES ET PISCINE <u>Adresse des travaux</u> : 8 RUE DE LA GALINIERE 30730 SAINT MAMERT DU GARD <u>Références cadastrales</u> : 000B2661	 1 1 0 0 0 0 0 2 4 3 4 4 <u>Demandeur</u> : MADAME MEYERE HÉLÈNE 32 ROUTE DE NIMES 30730 SAINT MAMERT DU GARD FRANCE
Zone UA Zone UC	

Le Maire de SAINT-MAMERT-DU-GARD,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 18/04/2017 et sa modification simplifiée en date du 25/03/2021,
Vu l'autorisation de Permis de construire n° PC 030281 22 N0009,

ARRÊTE

Article unique : Le **PERMIS DE CONSTRUIRE MAISON INDIVIDUELLE** est **ACCORDÉ** pour les travaux décrits dans la demande présentée.

Les prescriptions contenues dans le permis d'origine, non modifiées par la présente autorisation, sont maintenues et devront être respectées.

Date d'affichage : - de l'avis de dépôt : 27/07/2023 - de la décision en mairie : 18/23 Date de transmission au Préfet ou à son délégué : 2/8/23	Fait à SAINT-MAMERT-DU-GARD, le 18/23 LE MAIRE  Madame Catherine BERGOGNE
---	---

La présente autorisation est susceptible de donner lieu au versement des taxes d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive. Un avis de recouvrement vous sera transmis ultérieurement par les services fiscaux.

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans le département dans les conditions prévues aux article L 2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.